



**JUSTE À L'ACHAT  
JUSTE AU RETOUR**

**Le catalogue de dommages IVECO**

**IVECO**

Your partner for sustainable transport

**OK TRUCKS**

PRE-OWNED VEHICLES CERTIFIED BY IVECO

# AVANT-PROPOS

Chère cliente, cher client,

Le présent catalogue de dommages, élaboré en collaboration avec les experts de la [DEKRA Automobil GmbH](#), a pour but de vous préparer à la restitution de votre camion IVECO à la fin de la durée d'utilisation.

Le véhicule restitué devra être en conformité avec sa description d'origine notamment en ce qui concerne les options, accessoires, équipements et ne comporter que des pièces préconisées par le constructeur.

Les exemples illustrés montrent non seulement les traces d'usure les plus fréquentes occasionnées par une utilisation normale du véhicule mais aussi les détériorations les plus fréquentes dues à une utilisation non conforme.

Les traces d'usure qui sont accompagnées d'un symbole vert dans les pages suivantes n'engendrent en principe aucun frais et ne font pas l'objet de coûts supplémentaires dans le cadre du décompte de fin de contrat.

Les détériorations, le non respect des instructions d'entretien ainsi que les pièces manquantes sont marqués d'un symbole rouge et entraînent une dévaluation qui est à vos frais. Tous les dommages sont décrits individuellement et de manière détaillée sous forme de texte et d'image dans un rapport d'expertise séparé. Ce dernier est ordonné par IVECO à ses frais après concertation avec vous pour tout véhicule restitué. Les critères d'évaluation se basent toujours sur le présent catalogue de dommages qui garantit une plate-forme d'évaluation unique et un maximum de transparence pour toutes les parties.

Dans l'espoir d'une collaboration cordiale, nous vous souhaitons bonne route !

Votre équipe IVECO Sales & Marketing

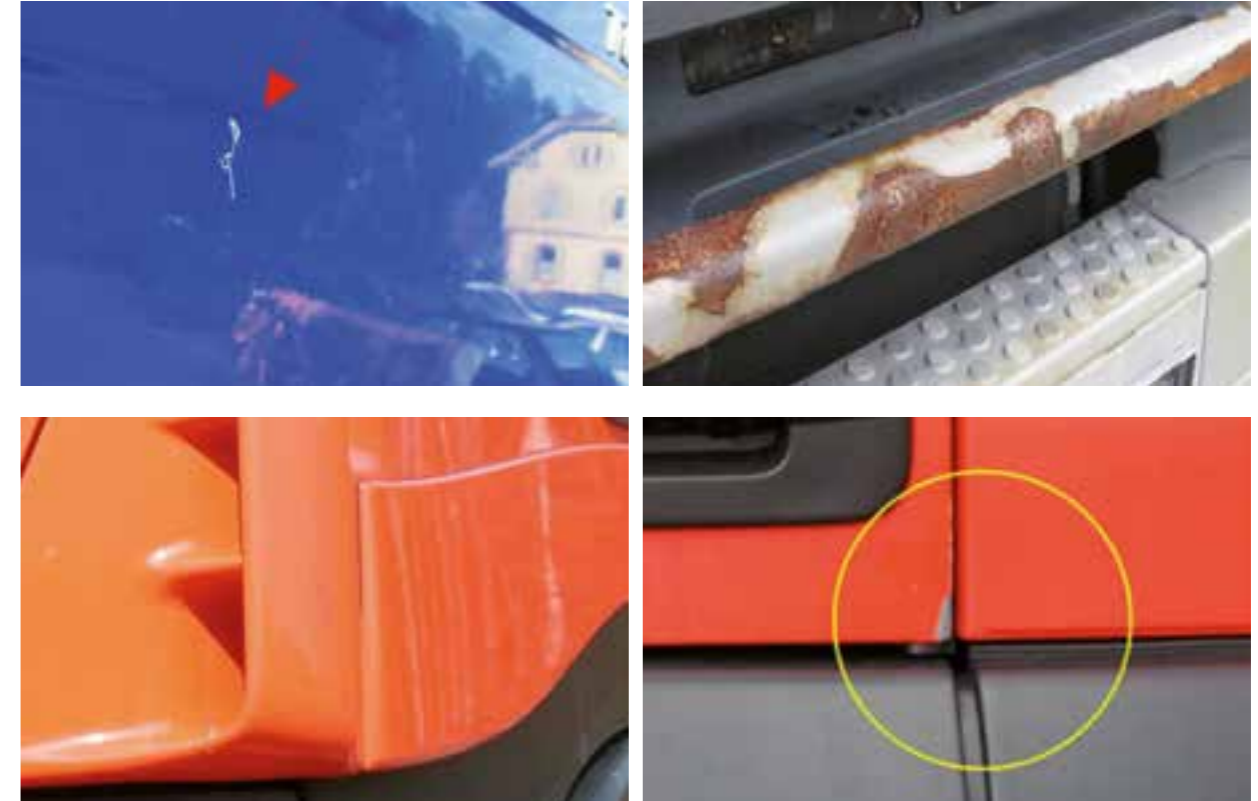
## SOMMAIRE

---

<b>ASPECT EXTÉRIEUR DU VÉHICULE</b>	<b>4</b>
<b>HABITACLE</b>	<b>18</b>
<b>TECHNIQUE DU VEHICULE</b>	<b>26</b>
<b>STRUCTURES ADDITIONNELLES</b>	<b>34</b>
<b>AUTRES</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>46</b>



- Légères rayures de surface (éliminables par polissage)
- Petites éraflures, par ex. sur les bords des portes
- Petits impacts de gravillons (non traversants jusqu'à la couche de fond) sur l'avant du véhicule
- Légers dommages de pollution, pouvant être éliminés par polissage
- Légères traces, par ex. de station de lavage
- Légères rayures de la peinture au niveau des seuils de chargement
- Légères différences de couleur dues à l'utilisation de différents revêtements ou matériaux de base et au vieillissement



- Rayures non éliminables par polissage
- Éraflures avec abrasion importante de la peinture
- Adhésifs publicitaires ou résidus d'adhésifs
- Dommages importants dus à la pollution, s'il est nécessaire de renouveler la peinture
- Gros impacts de gravillons (jusqu'à la couche de fond)
- Craquelures marquées de la peinture
- Rouille
- Fortes divergences de couleur, par ex. suite à des retouches de peinture
- Réparations de peinture non professionnelles

## ASPECT EXTÉRIEUR DU VÉHICULE

### CARROSSERIE, RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS ET PIÈCES RAPPORTÉES



- Légères bosses de stationnement sans dommages de peinture et qui ne nuisent pas de manière décisive à l'impression d'ensemble du véhicule
- Légère abrasion des baguettes de protection
- Légères rayures superficielles sur les rétroviseurs extérieurs



- Bosses importantes qui nuisent à l'impression d'ensemble du véhicule
- Forte abrasion, déformations, fissures et craquelures sur les boîtiers de rétroviseurs et baguettes de protection
- Forte abrasion, déformations, fissures et craquelures sur la carrosserie et les pièces rapportées
- Trous percés pour les pièces rapportées
- Traces de dégâts d'accidents
- Impacts de grêle
- Dégâts d'accident

## ASPECT EXTÉRIEUR DU VÉHICULE

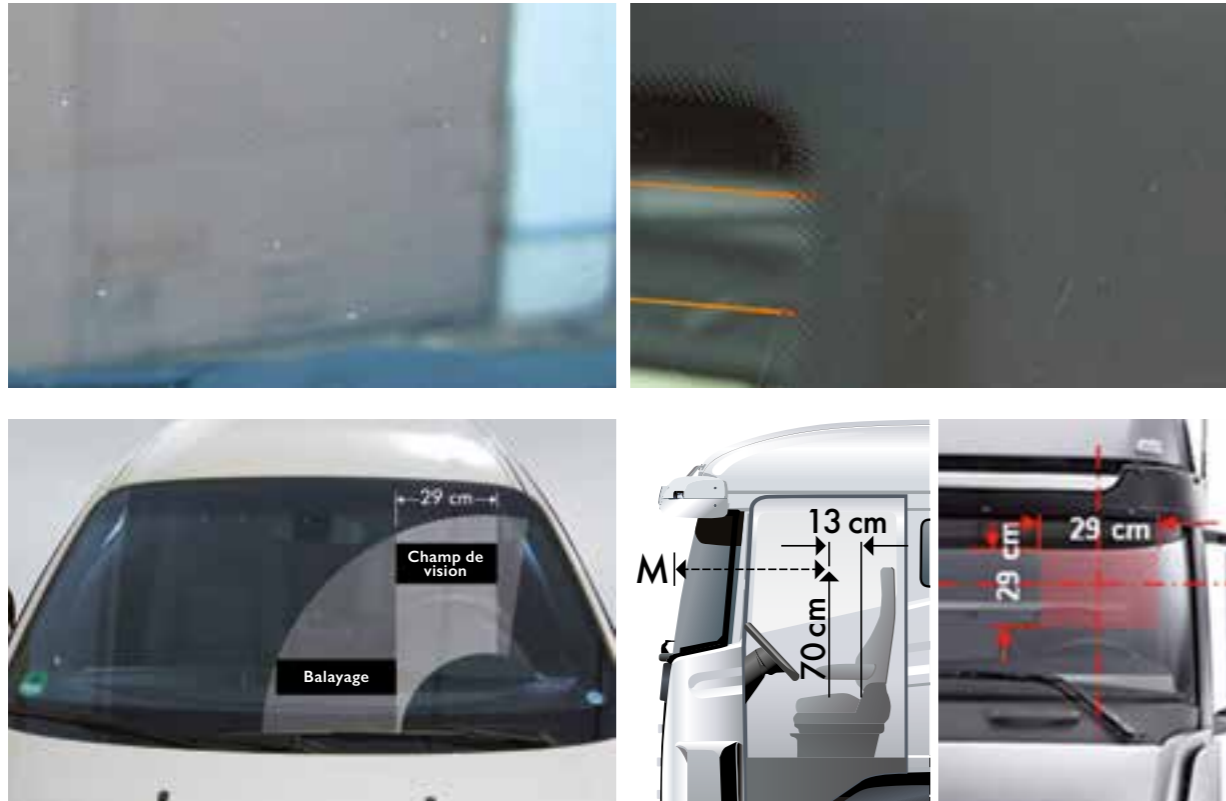
### ACCÈS, PORTES, PARE-CHOCS, PROTECTIONS ANTI-ENCASTREMENT



- Légères bosses sans dommages de peinture et qui ne nuisent pas de manière décisive à l'impression d'ensemble du véhicule
- Légère abrasion des baguettes de protection
- Légères rayures superficielles (éliminables par polissage), par ex. au niveau du bouchon de réservoir, des trappes et poignées de portes
- Petites éraflures, par ex. sur les bords des portes
- Légères rayures de la peinture au niveau des seuils de chargement
- Légères différences de couleur dues à l'utilisation de différents revêtements ou matériaux de base et au vieillissement



- Bosses importantes qui nuisent à l'impression d'ensemble du véhicule
- Forte abrasion et déformation de la carrosserie et des pièces rapportées
- Rayures non éliminables par polissage
- Éraflures avec abrasion importante de la peinture
- Adhésifs publicitaires ou résidus d'adhésifs
- Dommages importants dus à la pollution nécessitant une nouvelle peinture
- Perçages de pièces rapportées
- Traces de dégâts d'accidents
- Impacts de grêle
- Dégâts d'accident



- Légers impacts de gravillons superficiels sur le pare-brise, sans préjudice pour la visibilité (n'entraînant pas une obligation de contrôle technique)
- Légères rayures sans préjudice pour la visibilité
- Légers impacts de gravillons sur les phares
- Impacts de gravillons réparés de manière professionnelle, non situés dans le champ visuel du conducteur

1. Pour les VP et autres véhicules jusqu'à un PTAC de 3,5 t. La zone est limitée sur le pare-brise (zone couverte par les essuie-glace) par une bande de 29 cm de large (format A4 horizontal) centrée par rapport au volant.

2. Pour les véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 t. La zone est constituée sur le pare-brise par un carré de 29 cm de côté. La position latérale est déterminée comme pour les VP. La hauteur du centre M du carré sur le pare-brise résulte du dessin ci-contre, le siège du conducteur.

Texte d'origine : voir la publication officielle du Ministère fédéral des transports 1986 p. 130, n°55



- Impacts de gravillons avec fissures
- Impacts/rayures préjudiciables pour la visibilité et situés dans le champ visuel du conducteur (entraînant une obligation de contrôle technique)
- 1 impact supérieur à une pièce de 2 euro ou perforant situé hors du champ de vision
- Plus de 3 impacts situés hors du champ de vision
- Fissures et craquelures sur les vitres, phares et feux arrière
- Tous les dommages préjudiciables pour la sécurité routière
- Réparations de vitrage non professionnelles
- Problèmes d'étanchéité au niveau des vitres ou systèmes d'éclairage
- Systèmes d'éclairage non conformes au contrôle technique



- Usure/profondeur de profils d'au moins 7mm à fond de gorge
- Légère usure de l'extérieur du pneu
- Légères entailles dans la bande de roulement
- Légères rayures/abrasions sans perte de matière sur les pneus
- Légère corrosion sur jantes en acier
- Légers dommages sur les jantes et enjoliveurs ne nuisant pas à l'impression d'ensemble
- Pneumatiques et leur monte conformes aux législations française et européenne (1 seule marque de fabricant de pneumatique autorisée par essieu, pneumatiques rechapés homologués CEE et uniquement sur le(les) essieu(x) arrières, pneumatiques produits depuis moins de 10 ans).
- Pneumatiques avant de profil directeur, pneumatiques arrières de profil moteur



- Pneus retailés
- Pneus usés sur un seul côté
- Profondeur de profil inférieure à 7mm à fond de gorge
- Forte usure, traces de violence et entailles dans la surface de roulement et sur les flancs des pneumatiques
- Pneus poreux et vétustes
- Pneus présentant des dommages visibles (fissures, bosses)
- Fissures, déformations, forte perte de matière, dommages de peinture importants sur les jantes et enjoliveurs
- Corrosion importante sur les jantes et enjoliveurs
- Pneumatiques de dimensions, de type, de marque et de construction (été/tout-terrain/hiver) incorrects
- Pneumatiques non conformes aux spécifications du constructeur



- Petite éraflure au niveau de la partie supérieure du châssis, de l'arrière ou des traverses
- Éraflures superficielles au niveau de la passerelle



- Rayures profondes atteignant le métal
- Pièces manquantes ou déformées
- Déformations au niveau du châssis
- Passerelles déformées, fissurées ou manquantes
- Passerelles insuffisamment sécurisées et non conformes aux prescriptions UVV
- Accès démontés
- Traverses déformées
- Modifications (soudures ou perçages) non validées par le constructeur





- Légères rayures superficielles
- Légères déformations
- Légères courbures
- Légères décolorations dues aux courbures
- Eraflures



- Rayures profondes
- Fissures
- Traces de frottements
- Pièces manquantes
- Supports déformés
- Supports arrachés



- Légères décolorations liées aux rayons du soleil
- Légère usure
- Légères salissures pouvant être éliminées par un nettoyage intérieur normal



- Fortes salissures et taches nécessitant un nettoyage approfondi
- Usure et fissures excessives sur les revêtements de plancher, caches et garnitures
- Trous situés dans le champ de vision
- Trous de cigarette
- Fortes décolorations
- Équipements ou garnitures manquants
- Revêtements de plancher, caches et garnitures percés par frottement
- Mauvaises odeurs très perceptibles, par ex. tabac, moisi, animaux etc.
- Rideaux déchirés, percés, incomplets ou modifiés



- Légères décolorations liées aux rayons du soleil
- Légère usure des sièges, housses de siège et garnitures
- Légères salissures pouvant être éliminées par un nettoyage intérieur normal
- Instruments au complet et fonctionnels, avec mode jour/nuit le cas échéant



- Fortes salissures et taches nécessitant un nettoyage approfondi
- Gaine de volant abimé
- Usure et fissures excessives sur les sièges, le revêtement de plancher et les garnitures
- Non d'origine dans l'habitacle
- Trous de cigarette
- Fortes décolorations
- Éléments de sièges ou garnitures manquants
- Ceinture de sécurité non fonctionnelle
- Rayures sur le combiné d'instruments et autres visuels
- Commande du siège, affichages et visuels non fonctionnels



- Légères décolorations liées aux rayons du soleil
- Petits trous non situés dans le champ de vision
- Légères salissures pouvant être éliminées par un nettoyage intérieur normal



- Traces de carbonisation
- Fortes décolorations
- Visuels cassés
- Garnitures manquantes ou cassées
- Éléments de commande manquants
- Systèmes non fonctionnels
- Filtres encrassés



- Légères décolorations liées aux rayons du soleil
- Légère usure
- Légères salissures pouvant être éliminées par un nettoyage intérieur normal
- Légères rayures consécutives aux chargements et déchargements ou à l'utilisation



- Fortes salissures et taches nécessitant un nettoyage approfondi
- Rayures excessives, fissures et usure excessive
- Trous de cigarette
- Fortes décolorations
- Equipements ou garnitures manquants
- Mauvaises odeurs très perceptibles
- Corrosion



- Traces d'usure non préjudiciables pour la sécurité routière
- Moteur gras sans trace de fuites



- Fissures dans les soufflets de suspension et soufflets d'arbre de transmission
- Tous problèmes liés aux suspensions
- Toutes les fuites au niveau du moteur, de la boîte de vitesses et du différentiel, de la suspension hydraulique et des amortisseurs
- Tous les signes d'usure décelables par un contrôle visuel et préjudiciables pour la sécurité routière
- Eléments d'essieu, de suspension et de châssis endommagés par des chocs
- Barres d'accouplement/bras transversaux etc. usés
- Fuites au niveau du boîtier de direction et de la pompe de direction assistée
- Bruits indéfinissables au niveau du moteur, de la boîte de vitesses, du différentiel et de la chaîne cinématique



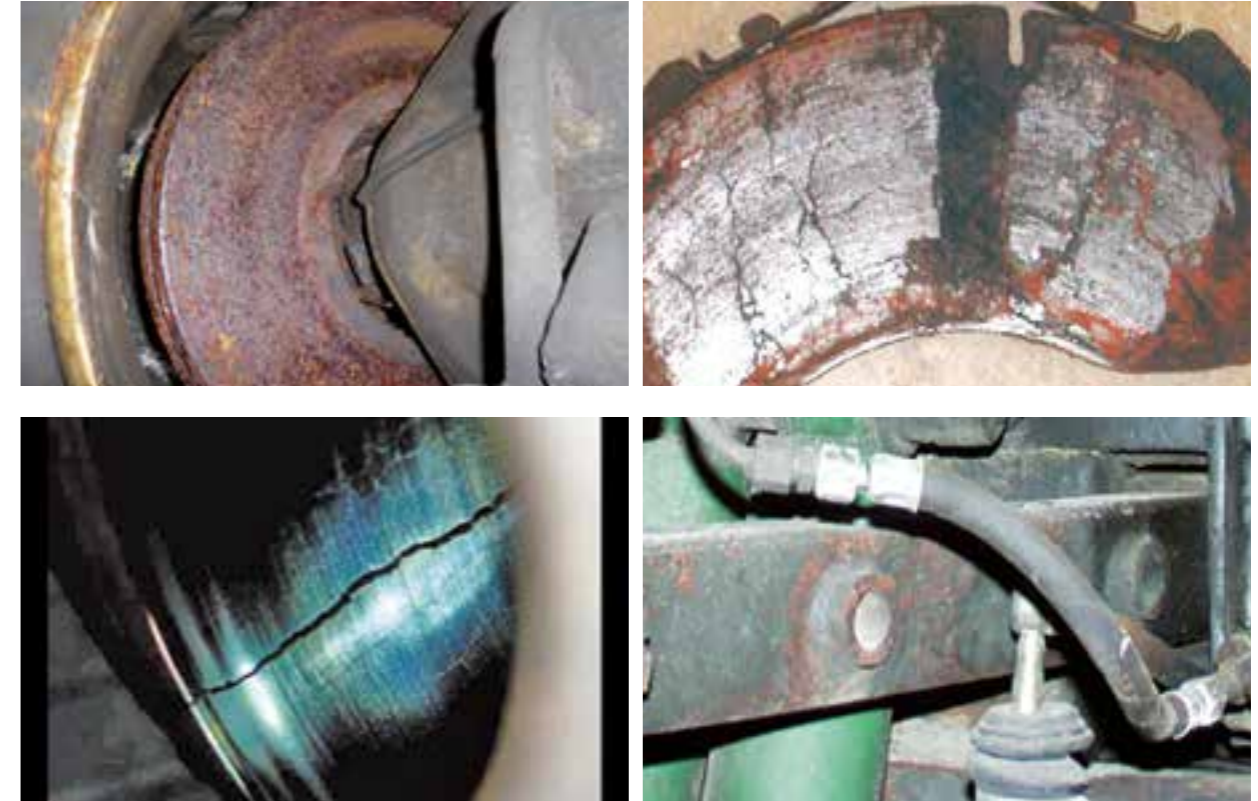
- Etat normal et conforme à l'âge et au kilométrage du véhicule



- Présence de fuites
- Rouille
- Dommages dus à des chocs externes
- Equipements manquants, par ex. sorties d'échappement arrachées ou déformées



- Etat normal, conforme à l'âge, au kilométrage du véhicule et à un usage routier, respectant la législation en vigueur



- Garnitures de frein usées
- Disques de frein rouillés, fissurés, usés
- Durite de frein non étanche
- Altération du fonctionnement
- Dommages dus à un stationnement prolongé





- Rayures minimales sur le réservoir de carburant
- Une légère déformation du réservoir de carburant sans bords coupants, ni possibilité de fuites et qui n'empêche pas un fonctionnement correct du réservoir



- Déformation du réservoir de carburant qui peut provoquer des fuites, empêcher son bon fonctionnement et réduire ses capacités
- Aucune réparation d'étanchéité n'est autorisée, que ce soit de la soudure ou du rafistolage
- Dommages sur le kit de montage du réservoir de carburant
- Absence du bouchon de réservoir
- Quelconques modifications pour changer la forme et le volume (capacité) du réservoir de carburant

## STRUCTURES ADDITIONNELLES

### FAUX-CHÂSSIS MOBILE (POUR CONTENEUR MOBILE (SWAPBODIES) / CONTENEUR)



- Traces d'usure



- Ruptures et déformations
- Butées fortement déformées et cassées
- Twistlocks cassés



- Légères rayures de surface (éliminables par polissage)
- Petites éraflures, par ex. sur les bords des portes
- Petits impacts de gravillons (non traversants jusqu'à la couche de fond) sur l'avant du véhicule
- Légers dommages de pollution pouvant être éliminés par polissage
- Légères traces, par ex. de station de lavage
- Légères rayures de la peinture au niveau des seuils de chargement
- Légères différences de couleur dues à l'utilisation de différents revêtements ou matériaux de base et au vieillissement



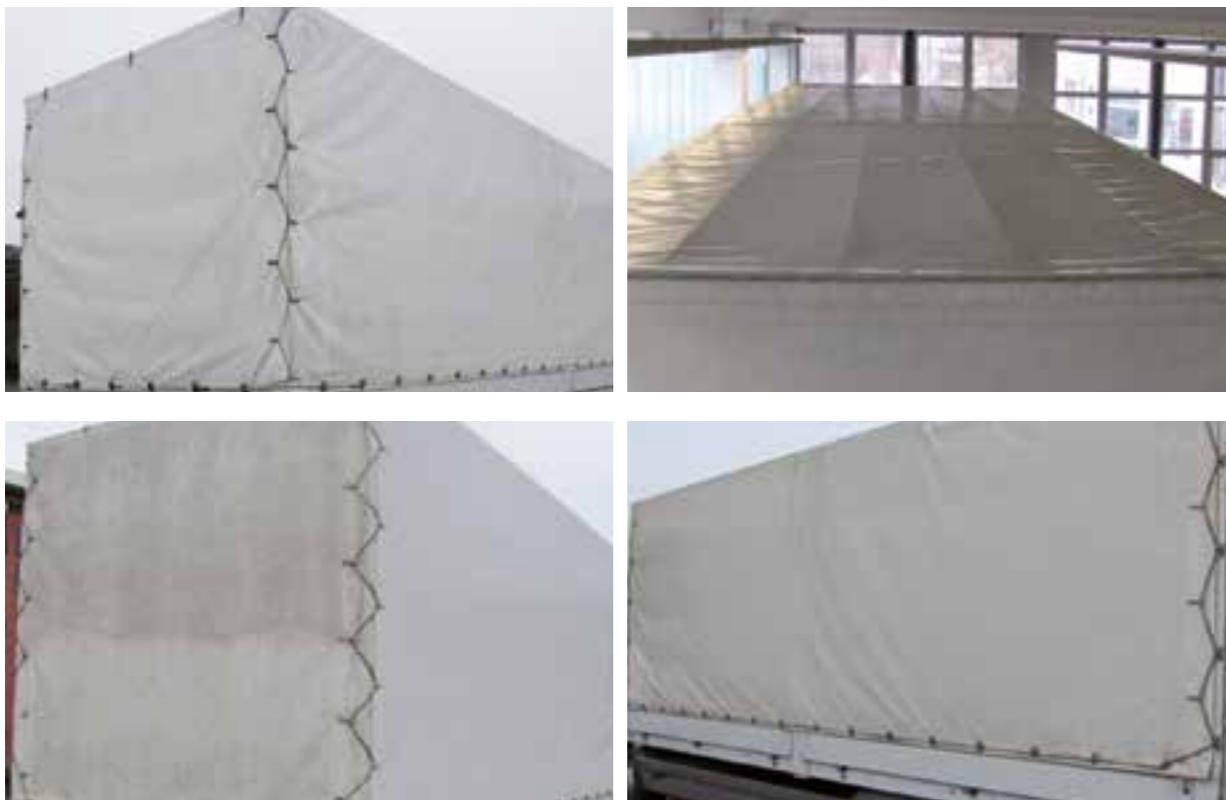
- Rayures non éliminables par polissage
- Éraflures avec abrasion importante de la peinture
- Adhésifs publicitaires ou résidus d'adhésifs
- Dommages importants dus à la pollution nécessitant une nouvelle peinture
- Gros impacts de gravillons (jusqu'à la couche de fond)
- Craquelures marquées de la peinture
- Rouille
- Fortes divergences de couleur, par ex. suite à des retouches de peinture
- Réparations de peinture non professionnelles



- Légères rayures de surface (éliminables par polissage)
- Petites éraflures, par ex. sur les bords des portes
- Petits impacts de gravillons (non traversants jusqu'à la couche de fond) sur l'avant du véhicule
- Légers dommages de pollution pouvant être éliminés par polissage
- Légères traces, par ex. de station de lavage
- Légères rayures de la peinture au niveau des seuils de chargement
- Légères différences de couleur dues à l'utilisation de différents revêtements ou matériaux de base et au vieillissement



- Rayures non éliminables par polissage
- Éraflures avec abrasion importante de la peinture
- Adhésifs publicitaires ou résidus d'adhésifs
- Dommages importants dus à la pollution nécessitant une nouvelle peinture
- Craquelures marquées de la peinture
- Rouille
- Fortes divergences de couleur, par ex. suite à des retouches de peinture
- Réparations de peinture non professionnelles



- Légères rayures de surface (éliminables par nettoyage)
- Légers dommages dus à la pollution
- Légères traces, par ex. de station de lavage
- Légères différences de couleur dues à l'utilisation de différents revêtements ou matériaux de base et au vieillissement



- Rayures profondes jusqu'au textile
- Eraflures avec abrasion importante
- Adhésifs publicitaires ou résidus d'adhésifs, restes de colle
- Dommages importants dus à la pollution
- Décolorations marquées
- Réparations non professionnelles
- Déchirures de la bâche, des œillets ou crochets



- Maintenance d'organes/de climatisation arrivant bientôt à échéance
- Remplacement de courroie trapézoïdale ou crantée arrivant bientôt à échéance
- Contrôle de sécurité ou contrôle technique arrivant bientôt à échéance



- Maintenance en retard
- Message d'erreur de l'électronique de bord
- Remplacement de courroie trapézoïdale ou crantée en retard
- Contrôle de sécurité ou contrôle technique en retard
- Le contrôle du chronotachygraphe

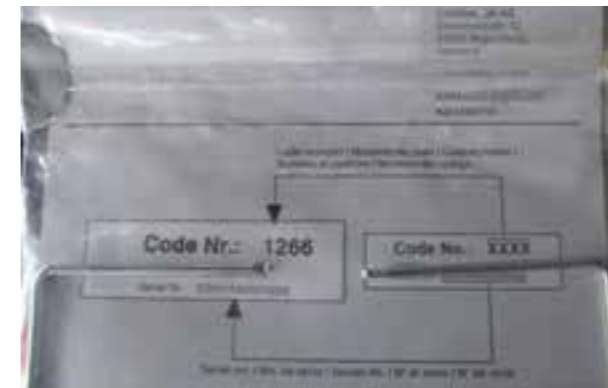
LISTE DE CONTRÔLE POUR LA RESTITUTION DU VÉHICULE



Afin d'éviter tous frais et coûts supplémentaires, vérifiez avant la restitution du véhicule que toutes les pièces et documents appartenant au véhicule sont complets. Vous pouvez à cet effet vous appuyer sur la liste suivante.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Carnet de maintenance                | <input type="checkbox"/> Carte du code de la radio           |
| <input type="checkbox"/> Livre de bord / notice d'utilisation | <input type="checkbox"/> Clé et clé de rechange              |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation        | <input type="checkbox"/> Télécommande avec clé               |
| <input type="checkbox"/> Carte(s) de ravitaillement           | <input type="checkbox"/> Boîte de premiers secours           |
| <input type="checkbox"/> Carte(s) de maintenance              | <input type="checkbox"/> Triangle de présignalisation        |
| <input type="checkbox"/> Pneumatiques (jeu d'été et d'hiver)  | <input type="checkbox"/> Gilet de signalisation              |
| <input type="checkbox"/> Roue de secours ou                   | <input type="checkbox"/> Filet de séparation des bagages     |
| <input type="checkbox"/> Compresseur et produit de gonflage   | <input type="checkbox"/> Toile de protection                 |
| <input type="checkbox"/> Outillage de bord                    | <input type="checkbox"/> Sièges et housses de siège démontés |
| <input type="checkbox"/> Dispositif d'attelage avec clé       |  |
| <input type="checkbox"/> CD/DVD de navigation                 |  |

PIÈCES MANQUANTES



Fahrzeugunterlagen					
Zulassungsbescheinigung	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Fahrzeugschlüssel	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Inspektionshft.	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Radio Code Karte	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Navigations CD / DVD	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Tankkarte DKV	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Tankkarte Shell	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Bordtuch	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Navigationsystem-gerät	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Kugelkopf Anhängerkupplung	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Bordwerkzeug	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Wagenheber	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Handyvorbereitung	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Funk oder Vorbereitung	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Fernbedienung Standheizung	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Ersatzrat / Top-Fix	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
Zusätzliche Reifen/Räder im Fahrzeug	vorhanden	<input type="checkbox"/>	ja	<input type="checkbox"/>	nein
		<input type="checkbox"/>	Sommer	<input type="checkbox"/>	Winter
		<input type="checkbox"/>			Ganzjahres

- Equipements de série
- Certificats d'homologation d'éléments rapportés/transformations
- Contenu de la check-list (voir ci-contre)

**Remarque importante :**  
Afin d'éviter tout surcoût inutile, veuillez restituer avec le véhicule toutes les pièces et documents qui le concernent.



**ANNEXE AU  
CATALOGUE DES DOMMAGES:**

**Caractéristiques des véhicules  
GNC et GNL**



## SOMMAIRE

---

PRÉFACE	49
ADMINISTRATION ET MARQUAGES	50
RÉSERVOIR DE GNL	52
ÉTRIERS DE FIXATION ET BANDES POUR RÉSERVOIR DE GNL	54
CONDUITES RIGIDES POUR RÉSERVOIR DE GNL	56
SOUPAPES DE SÛRETÉ	58
BOUTEILLES DE GNC	60
CAPOT DE PROTECTION DES BOUTEILLES DE GNC	62
ÉTRIERS DE FIXATION ET BANDES POUR BOUTEILLES DE GNC	64
CONDUITES RIGIDES POUR BOUTEILLES DE GNC	66
BOÎTIER DE PROTECTION DE L'ORIFICE DE REMPLISSAGE DE GNC	68
INSPECTION DU RÉSERVOIR DU CHAUFFAGE AUTONOME	70

## PRÉAMBULE

Les règles d'inspection des dommages spécifiques aux systèmes d'alimentation en gaz des véhicules ont été rédigées sur la base du contrôle par inspection détaillée (CID, valide pour la France uniquement), et dans le respect de ce dernier.

### Avant l'inspection par l'expert

Les capots de protection des bouteilles de GNC doivent être déposés par le client pour permettre l'inspection par l'expert de retour de véhicule.



### Après l'inspection par l'expert

Les capots de protection des bouteilles de GNC déposés pour permettre l'inspection par l'expert doivent être reposés par le client avant le transport du véhicule vers le parc de stockage IVECO.



- Présence d'un certificat de validité à jour et lisible pour le réservoir de GNL et la bouteille de GNC.



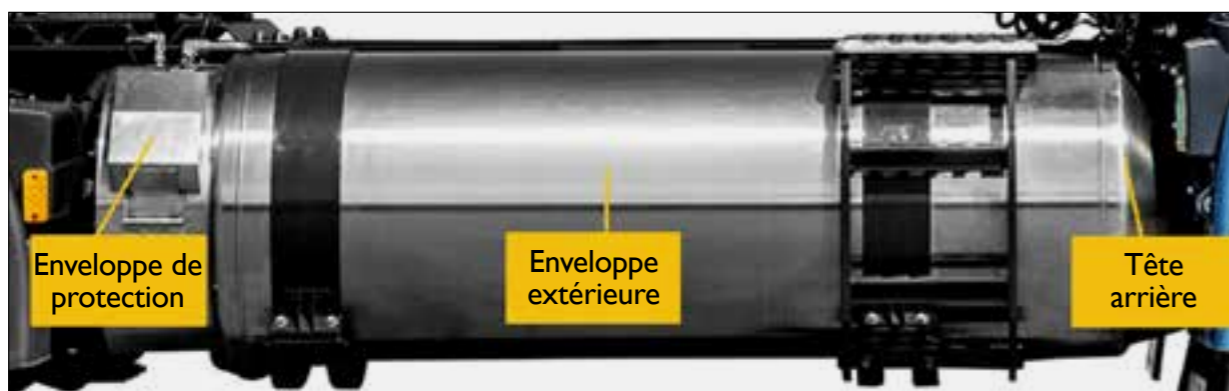
- Marques d'identification d'origine du réservoir de GNL et de la bouteille de GNC absentes ou illisibles → facturer le remplacement du réservoir de GNC / GNL par un neuf.
- Absence de certificat de validité à jour pour les réservoirs → facturer le coût fixe de 1500 € hors taxes pour le certificat gaz.

**Remarque :** Pour les réservoirs de GNL, aucune procédure unifiée au niveau européen n'est encore définie pour la requalification périodique après 10 ans. La date de validité des marques d'identification d'origine doit être vérifiée.



- Le réservoir de GNL doit être rendu en bon état, comme indiqué dans les figures.

**Légende**



- Marques de réparations du réservoir → facturer le remplacement du réservoir.
- Réservoir percé → facturer le remplacement du réservoir.
- Bosse sur l'enveloppe extérieure :
  - Profondeur de déformation maximale  $\leq 7$  mm sans traces de gel ou d'exsudation → remarque sans facturation du dommage (remarque dans le rapport d'expert).
  - Profondeur de déformation  $> 7$  mm → facturer le remplacement du réservoir.
- Bosses sur la tête arrière ou sur l'enveloppe de protection → facturer le remplacement du réservoir.
- Rayures en surface sur l'enveloppe extérieure → remarque sans facturation du dommage.
- Tout point visible de glace ou de gel sur l'enveloppe extérieure ou les têtes (à l'exclusion de l'articulation et de sa tuyauterie montée) → facturer le remplacement du réservoir.
- Bosses, fissures, fentes ou fuites visibles au niveau des cordons de soudure ou sur les composants soudés → facturer le remplacement du réservoir.
- Toute fissure, fente ou fuite visible sur l'enveloppe extérieure, la tête arrière ou l'enveloppe de protection → facturer le remplacement du réservoir.
- Endommagement de l'orifice de remplissage ou de la vanne de purge → facturer le remplacement des composants.
- Inspecter l'orifice de pompage de la pompe et le bouchon pour vérifier l'absence de dommage ou de tentative d'altération. Le bouchon demi-rond doit être intact et fixé au réservoir. S'il est absent → facturer le remplacement du réservoir.



- Le réservoir de GNL doit être rendu en bon état, comme indiqué dans la figure.
- Vérifier que les étriers et les bandes sont présents et serrés correctement.



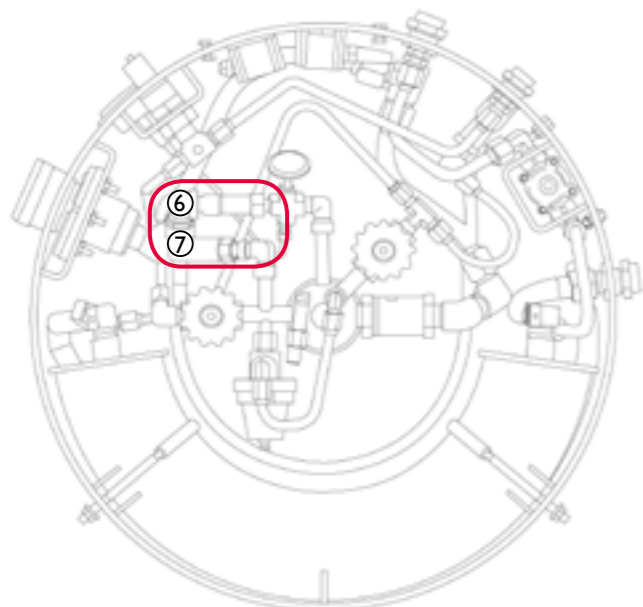
- Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures → facturer le remplacement des étriers et des bandes.



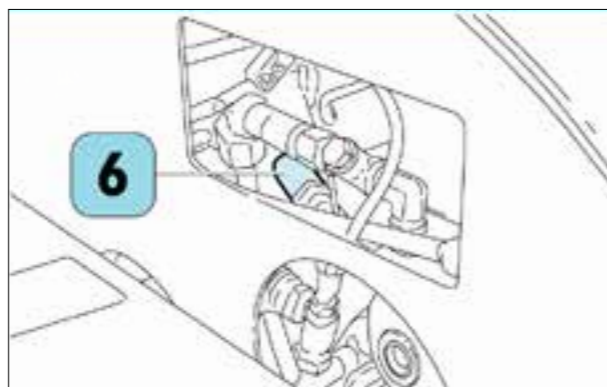
- Le réservoir de GNL doit être rendu en bon état, comme indiqué dans la figure.



- Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures → facturer le remplacement des conduites rigides.



6. Soupape de sûreté primaire (raccordée à la ligne de purge)  
7. Soupape de sûreté secondaire (bouchon rouge)



**Remarque importante :** Le plan de maintenance prévoit le remplacement obligatoire des soupapes de sûreté primaire et secondaire de tous les réservoirs de GNL 5 ans après la date de fabrication ; en cas de retour du véhicule 5 ans ou plus après la date de début du contrat, le client doit s'assurer que les soupapes de sûreté primaire et secondaire ont été remplacées avant de retourner le véhicule à IVECO.

Vérifier la présence du bouchon rouge sur la soupape de sûreté secondaire → facturer le remplacement de la soupape de sûreté primaire.



- Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans les figures.



- Signes de réparation de la bouteille de GNC → Facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Trous dans la bouteille de GNC → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Bosses sur la bouteille de GNC :
  - Sans détachement de métal et si la profondeur maximale de la déformation est  $\leq 1,6$  mm et  $\leq$  à 50 mm de diamètre/longueur → remarque sans facturer le dommage.
  - Détachement de métal ou profondeur maximale de la déformation  $> 1,6$  mm et  $> 50$  mm de diamètre/longueur → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Coupures/rayures/entailles/abrasions sur la bouteille de GNC :
  - Profondeur du dommage  $\leq 0,25$  mm → remarque sans facturation du dommage.
  - Profondeur du dommage  $> 0,25$  mm → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Corrosion, creux, lignes de corrosion causées par un produit chimique, oxydation ou rouille du matériau :
  - Profondeur du dommage  $\leq 0,25$  mm → remarque sans facturation du dommage.
  - Profondeur du dommage  $> 0,25$  mm → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Fuite de gaz d'une bouteille de GNC ou d'un composant, due à un défaut → facturer le remplacement de la bouteille de GNC ou du composant.
- Bosse/gonflement visible de la bouteille de GNC → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Traces permanentes d'attaque chimique/décoloration permanente, perte de matériau de la bouteille de GNC → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.
- Traces permanentes de carbonisation/de suie/noircissement/décoloration, marques d'incendie ou d'exposition à une chaleur excessive d'une zone de la bouteille de GNC → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

**Remarques :** Stralis NP est fabriqué uniquement avec une bouteille de GNC-I en acier.



- Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans les figures.
- Les bosses, déformations, traces de rouille et/ou rayures qui n'affectent pas la fonctionnalité et la sécurité sont admises.



- Bosses et déformations visibles qui affectent la fonctionnalité et/ou la sécurité → facturer le remplacement des capots de protection.
- Rouille, ruptures et/ou rayures qui affectent la fonctionnalité et/ou la sécurité → facturer le remplacement des capots de protection.
- Si les capots sont absents → facturer leur remplacement.





- Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans la figure.
- Vérifier que les étriers sont présents et serrés correctement.



- Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures → facturer le remplacement des étriers et des bandes.



- Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans la figure.



- Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures → facturer le remplacement des conduites rigides.



- Rouille sur le boîtier de protection de l'orifice de remplissage → remarque sans facturation du dommage.



- Clé du boîtier de protection absente, orifice de GNC ou manomètre endommagé → facturer le remplacement du boîtier complet.



- Le réservoir de chauffage autonome doit être rendu en bon état, comme indiqué dans les figures.



- Clé du réservoir de chauffage autonome absente → facturer le remplacement de la clé.
- Ruptures sur le réservoir de chauffage autonome → facturer le remplacement du réservoir de chauffage autonome.
- L'indicateur de niveau présente de l'eau → facturer le remplacement du réservoir de chauffage autonome.



**IVECO**

Your partner for sustainable transport

[www.iveco.com](http://www.iveco.com)

**OK TRUCKS**

PRE-OWNED VEHICLES CERTIFIED BY **IVECO**

[www.oktrucks.com](http://www.oktrucks.com)